

APPEL A CANDIDATURES

En direction des auteurs-illustrateurs de bande dessinée, en vue d'une Résidence de création et de médiation à la Trinité (F.W.I.), et en lien avec la 5^{ème} édition de « *La Caravelle fait ses bulles* », festival biennal de BD de la Trinité

1-CADRE DE LA RESIDENCE

Dans le cadre de son programme d'activités, la Médiathèque de La Trinité (Martinique, F.W.I.) organise, depuis 2009, une biennale de Bande Dessinée.

Cette 5^{ème} édition, prévue du 12 au 14 octobre 2017, autour du thème « *Les enfants terribles de la BD* », renouvelle la dynamique impulsée dès 2011, avec l'accueil d'auteurs en résidence.

Le festival est retenu par la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique au titre de ses « Actions labellisées » pour l'année 2017. De ce fait, une programmation spécifique au territoire nord sera proposée, via, notamment, le Réseau des bibliothèques du nord de la Martinique, « NordMédiaték972 ».

Conçu avec le soutien de la D.A.C. Martinique, ce projet s'inscrit également dans le cadre de l'axe « Vivre la culture dans la Ville et ses quartiers » du Projet de Ville « La Trinité 2020-Ville Régionale ».

A ce titre, la résidence a vocation à contribuer à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire communal, en particulier, sur le territoire Nord, en général.

La résidence, à travers les actions de médiation qui seront mises en place, permettra notamment de favoriser l'accès à la lecture des personnes qui en sont éloignées, particulièrement celles résidant dans les quartiers.

Plus généralement, la résidence s'appuiera sur l'engouement suscité par la bande dessinée pour développer, auprès des enfants et des adultes, l'intérêt et le goût pour la lecture et l'écriture.

2- DEFINITION DE LA RESIDENCE DE CREATION & DE MEDIATION

La résidence de création et de médiation est organisée à des fins de production d'une œuvre et d'un travail d'animation et de médiation.

Un suivi du travail de création en cours et une présentation finale ouverte à un large public seront proposés à l'auteur.

3- OBJECTIFS

- Fédérer les acteurs et mobiliser les lieux culturels du territoire nord de la Martinique et contribuer ainsi au développement culturel de ce territoire ;
- Favoriser une dynamique culturelle et littéraire en milieu rural ;
- Réduire les inégalités d'accès à la culture ;
- Valoriser l'approche pédagogique alliant le texte, le livre et l'image.

4- LIEU & DUREE

La résidence se déroulera sur le territoire de la Ville de La Trinité, en Martinique (F.W.I.).

La durée est d'un mois, entre le 1^{er} et le 31 octobre 2017.

5- DEROULEMENT ó ACTIVITES DE L'AUTEUR EN RESIDENCE

L'auteur-résident consacra 60% de son temps à la recherche et à la création. Il consacra 40% de son temps au projet culturel qui aura été défini avec la Ville, via la Médiathèque, et ses partenaires locaux.

Ce projet sera élaboré avec l'accord de l'auteur et dans le respect de sa démarche artistique.

Le projet culturel élaboré en concertation avec ce dernier pourrait se décliner selon plusieurs types d'actions, en fonction du public, des objectifs et des partenaires :

1. Des espaces de rencontre entre la bande dessinée et d'autres arts ;
2. Une restitution, en fin de résidence, de l'ensemble des travaux produits durant la résidence : exposition, publication, etc., au choix de l'Organisateur ;

3. Une libre inscription de l'auteur en résidence dans des manifestations déjà programmées dans toute la Ville par la Médiathèque et ses partenaires ;
4. Une participation au Festival de Bande Dessinée organisé par la Médiathèque : dédicaces, atelier(s), conférence, interventions en milieu scolaire, action de sensibilisation auprès de publics.
5. La Ville facilitera l'immersion de l'auteur dans la vie artistique et culturelle locale (accès aux animations littéraires, musicales et théâtrales, manifestations d'arts plastiques et aux musées). Elle mettra tout en œuvre pour que des liens privilégiés avec les artistes locaux se créent.
6. La Ville passera commande à l'auteur en résidence de 10 planches de format A4, sur papier à dessin, sur la base d'un scénario librement inspiré de la thématique retenue pour la présente édition du festival de BD et indiquée à l'article 1.
7. Les travaux réalisés pendant la résidence restent la propriété de l'auteur. La Ville en gardera l'usage à des fins pédagogiques et ce, pour une durée équivalente à une année scolaire. A l'issue de cette période, les travaux seront restitués à l'auteur.

6- PILOTAGE DE LA RESIDENCE

La Médiathèque de La Trinité assure la coordination générale du projet. Pour cela, elle est accompagnée de plusieurs structures littéraires et culturelles assurant, en fonction des champs artistiques investis, le relais sur le territoire.

La Médiathèque de La Trinité est appelée à être la structure chef de file et se positionne donc comme le référent direct et continu de l'artiste en résidence. Cela n'exclut en rien le lien avec tout le réseau des structures culturelles du territoire qui le désirent et, en particulier, avec le réseau des bibliothèques et médiathèques.

7- VALORISATION DE LA RESIDENCE

Les productions pourront être éditées sur le site internet et la page Facebook du Festival de Bande Dessinée de La Trinité. A cette fin, un reportage photo et vidéo sera réalisé tout au long de la résidence. Ce site et cette page devront permettre de faire connaître la résidence. Pour toute valorisation et édition, le support numérique et Internet seront privilégiés.

8- CONDITIONS FINANCIERES & MOYENS MIS A DISPOSITION

L'auteur sélectionné bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de 3000,00€ nets. Les activités annexes (interventions, animations) seront rémunérées au

tarif de 75,00€ nets l'heure. L'allocation et les interventions annexes feront l'objet d'un contrat de travail salarié.

La Ville de La Trinité prendra en charge :

- les transports aller et retour de l'auteur, depuis son lieu de résidence jusqu'à La Trinité (transport aérien) ;
- l'hébergement ;
- 1 repas par jour ;
- les déplacements de l'auteur lorsqu'il doit se rendre à une animation organisée par la Ville ;
- un abonnement mensuel aux transports en commun locaux (bus) pour ses déplacements dans la ville, en journée ;
- les frais liés à la diffusion des œuvres de l'auteur (transports, accrochages) ;
- le paiement des cotisations sociales liées au contrat d'embauche de l'auteur.

Les frais de téléphone seront à la charge de l'auteur.

Des moyens techniques seront mis à disposition de l'auteur : ordinateur portable.

Un véhicule pourra être mis à disposition de l'auteur, en début et en fin de journée, pour ses déplacements entre son lieu d'hébergement et le lieu mis à sa disposition pour la création.

9- PARTENAIRES PRESSENTIS

- Librairie Cas'à Bulles
- « NordMédiaték972 », réseau des bibliothèques du Nord de la Martinique
- Bibliothèque Départementale de Prêt
- Centre Culturel de Rencontre de Fonds Saint-Jacques
- Rectorat de la Martinique

10- CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence de création et de médiation spécifiant les engagements respectifs de la Ville de La Trinité et de l'auteur accueilli sera signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'auteur dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et contractualisées avec la Ville de La Trinité.

Un contrat d'embauche sera également signé avec l'auteur sélectionné.

11- CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

La résidence est ouverte aux auteurs-illustrateurs de Bande Dessinée résidant aux Antilles, en France métropolitaine ou en Europe. Peuvent faire acte de candidature les auteurs ayant déjà publié au moins une BD à compte d'éditeur. Les auteurs doivent maîtriser l'usage (oral et écrit) de la langue française.

Le dossier de candidature, à retourner à la Médiathèque municipale de La Trinité, doit comporter les éléments suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- une bibliographie,
- une proposition d'actions ou d'interventions publiques,
- un justificatif récent (moins de trois mois) du statut social de l'auteur,
- l'adresse de résidence, les coordonnées téléphoniques et l'adresse e-mail de l'auteur.

L'ensemble du dossier de candidature est à adresser,

pour le 28 août 2017, dernier délai,

à la Médiathèque municipale de La Trinité en deux exemplaires, soit une version papier et une version électronique, aux adresses suivantes :

a) Par voie postale, en Recommandé avec Accusé Réception, à l'attention de :

**Mme Christine ANGELIQUE
Médiathèque municipale de La Trinité
2, avenue Casimir Branglidor
97220 LA TRINITE
MARTINIQUE**

b) Par voie électronique : christine.angelique@wanadoo.fr

L'auteur peut, s'il le souhaite, enrichir le dossier papier d'un DVD ou d'un CD. Ces éléments (dossier, DVD, CD) pourront être renvoyés à l'auteur, sur demande.

Sélection :

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection réuni par la Médiathèque municipale et composé de représentants de la Ville (élu, administratifs), de

professionnels (bibliothécaire, libraire, éditeur), de représentants de la Direction des Affaires Culturelles de Martinique.

L'auteur sélectionné sera contacté directement pour établir son inscription définitive.

Les résultats de la sélection seront communiqués aux participants par courrier électronique au début du mois de septembre 2017.

Pour plus d'informations :

Contacteur :

Christine ANGELIQUE

Directrice de la Médiathèque municipale

Tél : 05 96 58 52 05 / christine.angelique@wanadoo.fr